## REPUBLIQUE DU TCHAD PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PRIMATURE

Unité - Travail - Progrès

DECRET Nº 444 /PR/PM/2013

Mettant fin aux fonctions d'un membre du Gouvernement

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution ;

VU le Décret n°066/PR/2013 du 21 janvier 2013, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 288/PR/PM/2013 du 24 Avril 2013, portant remaniement du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

## DECRETE

<u>Article 1er</u>: Il est mis fin aux fonctions de <u>Mme CHAMSAL HOUDA ABAKAR KADADE</u>, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique pour détournement de fonds de projet de développement..

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djaména, le 26 Juin 2013

**IDRISS DEBY ITNO** 

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Joseph DJIMRANGAR DADNADJI